

MARTIGNY David Genolet quitte la direction de la Foire du Valais **P.4**

SIERRE Aurélie Emery met Corinna Bille en musique au TLH **P.11**

CONSTITUANTE Le processus de participation citoyenne a été dévoilé **P.4**

SUPPLÉMENT Plongée au cœur du plaisir féminin...



Le Nouvelliste

VENDREDI 8 NOVEMBRE 2019
WWW.LENOUVELLISTE.CH
NO 258/CHF 2.90/€ 2.90
J.A. - 1950 SION 1

LA MÉTÉO DU JOUR EN PLAINE
^ 8° v 5° À 1500 M
^ 0° v -1°



MALTRAITANCE

MALAISE AU SEIN DES HOMES VALAISANS

Plusieurs témoignages recueillis au cours de l'enquête du «Nouveliste» le montrent: des EMS valaisans sont touchés par le phénomène de la maltraitance. Difficile pourtant d'en mesurer l'ampleur, puisque aucun chiffre n'existe. Le sujet est tabou. **P.2-3 ET 16**



SACHA BITTEL / A

GÉRALD MÉTROZ

IL RACONTE SA «VIE D'EN BAS»

HOCKEY L'ancien agent de joueurs publie un livre qui raconte sa perception de la vie depuis sa chaise roulante. Il explique de l'intérieur la réalité crue d'une vie sans jambes. Lui qui a longtemps porté des prothèses ne se déplace plus qu'en fauteuil depuis une vingtaine d'années. Interview. **P.17**

MORGINS MÉRITE AGRICOLE VALAISAN 2019 POUR LES DUBOSSON

L'«engagement exemplaire» de la famille morginoise pour maintenir l'alpage de Champso 3 et ses fromages au sommet a touché le canton, qui l'a récompensée. **P.8**



HELOISE MARET

SIERRE L'ENSEIGNANT VOYEUR SE DIT MENACÉ DE MORT

Condamné en mai dernier à 40 mois de prison ferme et à cinq ans d'interdiction d'exercer, un ex-enseignant sierrois était rejugé jeudi. Il demande son acquittement. **P.5**

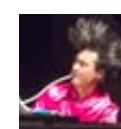
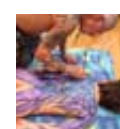
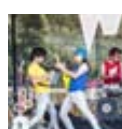


SABINE PAPILOU / A

PUBLICITÉ

Retrouvez toute l'actualité culturelle et événementielle du Valais!

sortir.lenouvelliste.ch



sortir.lenouvelliste.ch

Lever le tabou des maltrai

L'ENQUÊTE

Des cas de maltraitance nous ont été signalés dans plusieurs EMS du canton. Aucune étude n'ayant été réalisée sur le phénomène, il est impossible d'en mesurer l'ampleur. Le manque de personnel peut être un facteur qui favoriserait les manquements. Une enquête sur le bien-être ressenti des résidents sera lancée l'année prochaine. Ce sera une première suisse.

PAR CHRISTINE SAVIOZ@LENOUVELLISTE.CH/
MARIE.PARVEX@LENOUVELLISTE.CH

Qu'entend-on par «maltraitance»?

Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la maltraitance des personnes âgées «consiste en un acte unique ou répété, ou en l'absence d'intervention appropriée, dans le cadre d'une relation censée être une relation de confiance, qui entraîne des blessures ou une détresse morale pour la personne âgée qui en est victime». Ces actes recouvrent les violences physiques, psychiques ou morales (langage dévalorisant, abus d'autorité, infantilisation...), sexuelles, matérielles et financières, médicales ou médicamenteuses (manque de soins de base, non-information sur les traitements, abus de sédatif, non prise en compte de la douleur), la négligence active (abus, abandons, manquements pratiqués avec l'intention de nuire) ou passive (relevant de l'ignorance, de l'inattention).

Plusieurs témoignages que nous avons recueillis montrent qu'il existe un certain malaise dans la prise en charge de résidents dans plusieurs établissements du canton. Raphaël*, un infirmier valaisan qui vient de terminer ses études, témoigne. «Pendant mes stages, j'ai vu par exemple qu'on séchait des protections intimes souillées d'urine sur le radiateur dans la chambre du pensionnaire avant de les réutiliser, ou encore un résident qui était attaché avec une ceinture de sécurité de voiture bricolée et installée sous son pull pour que sa famille ne s'aperçoive pas de cette mesure de contention. Des violences comme cela, j'en ai vu au quotidien dans les quatre homes où j'ai travaillé.» Célia*, apprentie, a également assisté à des scènes maltraitantes. «J'ai vu une soignante forcer une résidente à manger à toute vitesse alors que la dame avait de la peine à déglutir. Elle vomissait tout.» Les maltraitances (voir définition ci-contre) ne sont cependant pas toujours volontaires. «Certaines négligences sont la conséquence d'un manque de personnel ou elles surviennent lorsque les employés ne sont pas formés et accompagnés correctement. La personne pense pourtant bien faire», explique l'infirmière valaisanne Sophie Lattion, fondatrice de l'association Prends sa place active dans la prévention des maltraitances envers les seniors.

Notre enquête montre qu'il est difficile de mesurer l'ampleur exacte de ces actes dans les homes valaisans, aucune étude n'existe pour l'instant sur ce sujet. Très peu de plaintes ont été déposées jusqu'à ce jour, les personnes témoins de maltraitances n'osent pas dénoncer ces situations.

Le tabou est omniprésent

Ils sont une dizaine – des apprentis en soins et santé communautaire, des infirmiers, des aides-soignants, des animateurs et des enfants de résidents – à nous avoir raconté des situations de violences au sein d'EMS valaisans, du Chablais à

Sierre. Aucun d'entre eux n'a cependant osé se confier à visage découvert par peur de représailles, par crainte de licenciements ou de faire ensuite partie d'une liste noire. «Malheureusement, c'est souvent le lanceur d'alerte qui paie le prix fort de la dénonciation. Car il faut amener des preuves. Et comment voulez-vous prouver que vous avez vu des maltraitances répétées envers des pensionnaires?» explique par exemple Corinne*, 50 ans, qui a finalement quitté son métier de soignante en EMS après plus de trente ans de service. «Je ne pouvais plus supporter ce manque de respect pour les résidents. Cela ne correspondait plus à mes valeurs. Comme je me sentais impuissante, j'ai préféré partir.» Difficile de trouver des chiffres sur ces types de violences en Suisse et en Valais. «Aucune étude de prévalence n'a été réalisée au niveau suisse. Nous ne pouvons que nous baser sur une compilation d'études faites en Europe», souligne Delphine Roulet Schwab, présidente d'Alter Ego, l'association romande pour la prévention de la maltraitance de la personne âgée. Les maltraitances touchent environ 20% de la population de plus de 65 ans. «Mais ce chiffre concerne à la fois les personnes à domicile et les résidents d'EMS. Il n'y a pas d'études établissant uniquement les maltraitances dans les homes», ajoute Delphine Roulet Schwab.



«De manière générale, il y a de nombreuses intrusions dans la vie intime du résident. Par exemple, les soignants se mettent parfois à quatre pour laver la personne qui est agitée, ne lui parlent pas, ne la regardent pas dans les yeux.»

SOPHIE LATTION
INFIRMIÈRE ET FONDATRICE DE
L'ASSOCIATION PREND SA PLACE

Rapporté à la population suisse, cela concerne 300 000 seniors. Des chiffres qui, cependant, ne seraient que la pointe de l'iceberg. «Car il ne s'agit là que de situations dénoncées. La grande majorité des violences restent cachées et ne figureront jamais dans les statistiques», précise Sophie Lattion. Avec des collègues, elle donne des cours de prévention aux apprentis en soins et santé communautaire et aux étudiants en maturité santé et social en Valais et dans le canton de Vaud. Lors de ses passages en classe, elle reçoit régulièrement des témoignages d'apprentis qui ont constaté des violences et négligences pendant leurs stages. «De manière générale, il y a de nombreuses

intrusions dans la vie intime du résident. Par exemple, les soignants se mettent parfois à quatre pour laver la personne qui est agitée, ne lui parlent pas, ne la regardent pas dans les yeux. Parfois aussi, les résidents ne sont douchés que deux fois par semaine.»

La cheffe de la santé n'a jamais eu vent de ces situations

Aucune de ces négligences n'est parvenue pour l'instant aux oreilles de la cheffe du Département de la santé, Esther Waeber-Kalbermatten. «Je n'ai reçu de plainte de personne, ni oralement ni par lettre. Si j'en recevais chaque mois, je me dirais qu'il y a un problème, mais je n'ai rien reçu. C'est un fait», affirme-t-elle. Etonnement éga-

Qui contrôle le fonctionnement des EMS?

La surveillance des EMS est assurée par l'Etat du Valais. «Il y a de nombreux domaines contrôlés. Par exemple nous contrôlons les listes des salaires des employés. Cela nous permet de savoir si les établissements sont sous-dotés en personnel. Nous contrôlons aussi quels règlements sont en vigueur, comment les médicaments sont stockés...» explique Esther Waeber-Kalbermatten. Le Service de la santé publique effectue environ dix contrôles par année pour le secteur des soins. «Comme nous avons une cinquantaine d'établissements, nos infirmières les contrôlent formellement tous les cinq ans», explique Victor Fournier, chef du Service de la santé. Pour lui, les contrôles effectués jusqu'à aujourd'hui n'ont pas révélé de dysfonctionnements répétés. «Nous avons deux à trois plaintes par année mais je n'ai pas eu écho de maltraitances régulières bien que, malheureusement, nous devons parfois déplorer certains comportements inadéquats.» Si une plainte concerne des faits graves, elle est rapportée à la commission de surveillance des professionnels de la santé qui investigate et propose des mesures administratives

contre la personne qui a commis les actes. «Cela peut aller de l'amende jusqu'à l'interdiction d'exercer», précise Victor Fournier. Contactée, Sylvie Luginbühl, à la tête de cette commission, souligne que deux dossiers sont en cours concernant les EMS, l'un dans le Haut-Valais et l'autre dans le Valais francophone. Les deux cas sont au pénal, «au stade de l'instruction. Je ne peux pas vous dire précisément de quoi il s'agit. Mais ces cas toucheraient des violations des devoirs professionnels dans le cadre d'un établissement.» Les contrôles effectués par l'Etat ne sont cependant jamais inopinés. Tous sont annoncés au home visé. «Mais parfois, nous les avertissons seulement deux jours avant. Nous contrôlons notamment le système qualité car Qualivista (impliquant 99 critères dans les domaines de la gestion d'un EMS) donne un certain nombre de garanties sur l'organisation de la prise en charge. Les EMS sont responsables des soins qu'ils prodiguent et il n'est pas possible que nos deux infirmières contrôlent la prise en charge de 3000 résidents», note Victor Fournier.

tances dans les homes



Où s'adresser en cas de dysfonctionnements?

Auprès du pool éthique de l'AVALEMS en place depuis fin juin 2018. «Cela se fait en toute confidentialité. Les messages d'alerte arrivent directement chez la présidente du pool, Géraldine Gianadda, qui est la seule au courant des plaintes», explique Arnaud Schaller, directeur de l'AVALEMS. Un formulaire est mis à disposition sur le site de l'association.

Le pool n'est cependant pas un organe pouvant prendre des mesures coercitives; il peut seulement édicter des recommandations. A ce jour, une seule situation est arrivée au pool éthique et ne concernait pas des violences. «Pour l'instant, ce conseil éthique est encore peu connu. Les gens ne savent pas qu'ils peuvent directement nous contacter», note Géraldine Gianadda.

Les personnes peuvent dénoncer une situation en remplissant un formulaire à l'adresse www.avalems.ch/association-ems/interpellation-pool-ethique-clinique-783.html ou par courrier à l'adresse: Pool Ethique Clinique, c/o AVALEMS, avenue de la Gare 29, CP 91, 1951 Sion.

A l'ombudsman de la santé, créé en janvier 2018 par l'Etat du Valais. Là aussi, «l'anonymat et la confidentialité sont garantis», assure Ludvine Détienne, responsable de l'ombudsman et mandatée par l'Etat pour cette tâche. Elle non plus n'a pas de pouvoir de décision. «Je suis là au début des procédures, pour guider les gens dans leurs démarches», explique-t-elle. Ludvine Détienne n'officialie cependant pas uniquement pour les dysfonctionnements liés aux EMS. «Je suis là pour tous les problèmes concernant les établissements de la santé. Cela peut être des soucis avec les hôpitaux ou un médecin, pour obtenir un dossier médical ou avoir des infos sur les assurances.» En 2018, 4 demandes sur les 58 reçues concernaient la prise en charge dans les EMS. «Aucune ne comportait des choses graves nécessitant mon intervention au Département de la santé.»

Les plaignants peuvent remplir un formulaire sur le site internet de l'ombudsman de la santé sur www.ombudsman-vs.ch/fr/formulaire-requete-12.html ou le contacter par courrier à Ombudsman de la santé du Valais, rue des Vergers 4, CP 441, 1951 Sion. Téléphone: 027 321 27 17, tous les mardis de 14 à 17 heures et les jeudis de 9 heures à midi.

TOMMILISTOCK



“J’ai vu qu’on séchait des protections intimes souillées d’urine sur le radiateur dans la chambre du pensionnaire avant de les réutiliser.”

RAPHAËL*
INFIRMIER

lement du côté de l'Association valaisanne des EMS (AVALEMS). «C'est la première fois que j'entends tout ça. Si ces faits sont vérifiés, j'avoue que cela me choque», réagit son directeur, Arnaud Schaller. Des faits d'autant plus incompréhensibles pour lui qu'il existe des directives strictes appliquées dans les EMS valaisans pour protéger les résidents. Les mesures de contention, par exemple, sont de moins en moins prescrites. «La plupart du temps, elles sont interdites. Ce sont des mesures radicales que nous souhaitons voir disparaître lorsque cela est possible. Avant d'être autorisée, la mesure de contention est discutée avec l'équipe, le médecin répondant de l'EMS et l'infirmier-chef qui doivent également en informer la famille. Si le patient est capable

de discernement, il doit aussi être d'accord de cette mesure.»

La dotation en personnel en cause?

Le fait que certains résidents ne prennent pas de douches quotidiennes, comme cela devrait être fourni en tant que soins de base, interpelle aussi Arnaud Schaller. «Dans ces cas, il faut tenir compte des habitudes du résident. Toutefois, il peut y avoir une explication dans la dotation en personnel», suggère-t-il.

Le manque de personnel est régulièrement pointé du doigt par nos témoins. Comme Isabelle*, dont la maman a passé les derniers mois de sa vie en EMS, choquée par le fait qu'une seule soignante était en service de nuit pour 47 chambres. «C'est pour cela que les résidents attendaient longtemps de l'aide pendant la nuit. Maman était d'ailleurs tombée deux fois car on avait oublié de lui monter les barreaux; je n'ose pas imaginer combien de temps elle était restée par terre avant qu'on la secoure...» Joseph*, dont la mère réside actuellement dans un home du Valais central, raconte avoir vu sa mère devenir de plus en plus apathique au fil des semaines. «On parque les gens au salon et on ne s'en occupe plus. Pas étonnant que plus personne n'ait envie de continuer à vivre. Il n'y a pas forcément une intention de faire du mal, mais laisser les résidents comme cela, c'est maltraitant.» Il a finalement été

placé sa mère dans un autre EMS du canton, mieux doté en personnel. «Aujourd'hui, maman a retrouvé de l'énergie; elle marche. Elle a changé du tout au tout, car là, on lui donne de l'attention», souligne-t-il.

La dotation en personnel est pourtant surveillée par l'Etat du Valais. Le nombre minimal d'employés est établi dans une directive du Département de la santé et dépend de la norme appelée BESA. Il s'agit d'un outil qui indique le nombre de personnel qu'un home doit avoir selon les profils de résidents qu'il accueille. Un EMS hébergeant des pensionnaires demandant de nombreux soins devra être mieux doté en employés qu'un établissement où les résidents sont davantage autonomes.

Personnel très qualifié suffisant?

Le taux du personnel de niveau tertiaire à plein temps, soit les employés les plus qualifiés

(des infirmiers de niveau HES, des infirmiers en soins généraux, en psychiatrie, etc.), doit être de 15 à 20%, un taux fixé dans la directive émise par l'Etat pour exploiter un EMS. Un chiffre au-dessous de la moyenne suisse qui se situe à 22%. «Pour nous, ce n'est clairement pas assez. Nous souhaiterions que ce taux soit de 30%, voire au moins de 22% comme la moyenne suisse», explique Arnaud Schaller. Le taux valaisan a même été diminué. «Avant le 1er janvier 2019, il était à 20%. Aujourd'hui, les EMS peuvent descendre jusqu'à 15%», ajoute Arnaud Schaller. A l'Etat du Valais, le chef du Service de la santé, Victor Fournier, note qu'il faut prendre en compte toute l'équipe soignante, y compris le personnel soignant moins qualifié (assistant en soins et santé communautaire, infirmier assistant, aide en soins et accompagnement, assistant socio-éducatif). «En tout, les soignants diplômés doivent représenter au minimum 55% du personnel de soin.»

Quand la dotation en personnel atteint le taux minimal requis, la pression est grande, car le nombre d'employés est souvent insuffisant pour répondre aux besoins des résidents. «Le jour où j'ai dû donner à manger en même temps à deux pensionnaires chacun dans leur chambre, j'ai su qu'il fallait que je quitte ce métier», illustre par exemple Corinne*. Si certains soignants décident de s'en aller,



“A terme, si les employés sont surmenés, l'absentéisme augmente. Et le personnel sera encore plus sous pression.”

ARNAUD SCHALLER
DIRECTEUR DE L'AVALEMS

d'autres peuvent se retrouver en burn-out. «A terme, si les employés sont surmenés, l'absentéisme augmente. Et le personnel sera encore plus sous pression. C'est un cercle vicieux», remarque Arnaud Schaller. Très consciente de ce phénomène, l'AVALEMS a d'ailleurs mandaté un bureau lausannois et zurichois pour mener une étude sur les risques psychosociaux dans les EMS sur le personnel. «Nous en présenterons bientôt les résultats. Je peux juste vous dire qu'à terme, on voit qu'avec le schéma que nous avons en Valais, cela ne fonctionnera plus. Nous sommes aujourd'hui à la limite du système», précise Arnaud Schaller.

Huit EMS interpellés par l'Etat en 2018

L'an dernier, le Service de la santé a interpellé cinq EMS du canton qui étaient en sous-do-

tation, ainsi que trois dont les qualifications étaient insuffisantes. Soit, au total, 18% des établissements valaisans. «Mais ils n'étaient pas loin du taux minimal de dotation en personnel requis», relativise Victor Fournier. Ces EMS, répartis dans les trois régions du Valais, ont reçu un courrier de l'Etat leur demandant de se doter du taux minimal de personnel qualifié. «Nous les contrôlerons de nouveau six mois plus tard pour voir si des employés supplémentaires ont été engagés», ajoute Victor Fournier. Les raisons de ces soucis de personnel dans 18% des homes? «Nous ne sommes pas allés étudier chaque situation, c'est de la responsabilité de l'EMS de se conformer aux directives», répond Victor Fournier.

Du côté de l'AVALEMS, Arnaud Schaller souligne qu'il est important de dénoncer les dysfonctionnements auprès du pool éthique de son association. «Si on ignore ce qui se passe dans les homes, c'est impossible d'agir.» Il annonce d'ailleurs qu'une enquête, la première en Suisse, sur le bien-être ressenti des résidents et des proches, lancée par l'AVALEMS l'année prochaine, permettra peut-être de prendre l'ampleur du phénomène. «Le questionnaire sera transmis à chacun des 3350 résidents du Valais. C'est la première fois que cela se fait à l'échelle d'un canton», dévoile Arnaud Schaller.

* Prénoms d'emprunt.



“Je n’ai reçu de plainte de personne, ni oralement ni par lettre.”

ESTHER WAEBER-KALBERMATTEN
CHEFFE DU DÉPARTEMENT DE LA SANTÉ

Députation à Berne: 60% d'avocats et 30% d'enseignants

Seulement deux professions sont représentées parmi la délégation valaisanne à Berne. On retrouve en effet six avocats – Ruppen, Addor, Nantermod, Kamerzin, Bregy et Rieder – et trois enseignants – Reynard, Clivaz et Roduit. Marianne Maret, quant à elle, se consacre aujourd'hui déjà uniquement à la politique. Cette problématique n'a jamais été un thème de campagne – ce qui peut se comprendre – mais elle démontre bien quelles sont les professions les plus représentées en politique avec notamment un fonctionnement étatique qui nécessite malheureusement toujours plus de juridisme.

Conseil des Etats: trois constats pour une différence

Depuis les résultats de dimanche, le débat sur le choix très différent des deux parties linguistiques du canton fait rage. Le Haut-Valais a choisi très majoritairement le ticket PDC et le Valais romand le ticket rose vert avec, au final, 1380 voix d'écart en faveur de Marianne Maret face à Mathias Reynard. Trois constats peuvent être réalisés au sujet de cette différence. Aujourd'hui, deux partis – le PDC et l'UDC – ont une dimension cantonale, tandis que le PLR, le PS et les Verts

n'ont un réel poids que dans le Valais romand. Cette réalité est notamment surprenante pour le PS qui, depuis vingt-sept ans, possède pourtant un élu au gouvernement, soit le poste le plus exposé médiatiquement dans la politique valaisanne. Le score élevé de Marianne Maret dans le Haut-Valais est dû à sa présence sur le ticket avec Beat Rieder tout comme celui également très haut de Brigitte Wolf dans le Valais romand est lié à son duo avec Mathias Reynard. Cette présence, pour la première fois, d'un double ticket doit donner des idées à tous les partis dans quatre ans.

Imaginez en effet au PLR un ticket Philippe Nantermod/Pierre-Alain Griching; il pourrait faire un très bon score à condition de rester solidaire entre candidats jusqu'au bout comme cela a été le cas cette fois-ci sur les deux tickets. Enfin, le district de Monthey, avec pourtant 10 000 électeurs de plus, n'a pas plus de poids électoral que ceux de Brigue ou de Viège en raison de son faible taux de participation, 38% contre 51% et 53%.

Une augmentation de quelques pourcent de ce dernier aurait complètement changé la donne dimanche si l'on tient compte des résultats de Mathias Reynard et de Marianne Maret dans cette région. La constituante ne devra pas oublier ces réalités pour dé-



LA CHRONIQUE POLITIQUE
VINCENT FRAGNIÈRE
RÉDACTEUR EN CHEF

★
Des fédérales 2019 au Conseil d'Etat 2021
★

battre du mode de représentation politique du canton.

Conseil d'Etat: le dilemme de Mathias Reynard et l'alliance de Franz Ruppen

Depuis son résultat de dimanche, tous les observateurs politiques le disent: si Mathias Reynard est candidat au gouvernement en 2021, il sera élu et sauvera le siège de la gauche. Avec 56% des voix dans le Valais alors que le PS et les Verts ensemble pèsent 27% de l'électorat valaisan, le Saviésan a prouvé qu'il pouvait, dans une élection au système majoritaire, largement dépasser la force de l'Alliance de gauche. Seul problème, l'homme est plus passionné par son travail sous la Coupole fédérale que par un mandat au gouvernement valaisan. Mais pourra-t-il faire l'impasse sur cette élection à haut risque pour la gauche puisqu'il paraît clair que le deuxième siège haut-valaisan – en main du PS depuis 1997 – est promis à l'UDC Franz Ruppen.

Pour trois raisons. Après les élections fédérales, l'UDC du Haut-Valais pèse autant que l'UDC du Valais romand. Le conseiller national Franz Ruppen a cartonné contrairement à l'autre prétendant Cyrille Fauchère. Et le soutien de l'UDC du Haut au ticket PDC au deuxième tour aux Etats va certaine-

ment jouer un rôle dans une «alliance haut-valaisanne» entre Roberto Schmidt et Franz Ruppen. Reste un débat à mener à gauche: le candidat ou la candidate peut-il venir des Verts qui pèsent désormais plus de 10% de l'électorat valaisan?

Conseil d'Etat: Karin Perraudin n'a jamais dit non

Le PDC l'a compris dimanche. S'il veut sauver sa majorité absolue au Conseil d'Etat en 2021, il doit présenter, pour remplacer Jacques Melly, une femme qui a une certaine notoriété. Parce que peu ou pas de partis pourront jouer la carte femme après le départ d'Esther Waeber-Kalbermaten et parce qu'un manque de notoriété est de plus en plus un handicap au système d'élection majoritaire. Aujourd'hui, une seule personne réunit ces deux critères: il s'agit de Karin Perraudin qui préside le Groupe Mutuel et Valais/Wallis Promotion. Pour l'instant, lorsqu'on l'a interrogée sur le sujet, elle n'a jamais dit oui, mais elle n'a surtout jamais dit non. Seul problème à régler: qui de Christophe Darbellay ou d'elle déplacera ses papiers dans une commune d'un autre district, puisque le Grand Conseil a voulu maintenir cette règle – pourtant obsolète en 2019 – d'au maximum un élu par district.



SION-MAJORQUE: AVEC UNE COMPAGNIE VIRTUELLE... P.4

COMMENTAIRE
CHRISTINE SAVIOZ
JOURNALISTE

Maltraitance dans les EMS
Oser regarder le problème en face

Des maltraitances dans les EMS du Valais. Ces sept mots ont inquiété plusieurs homes et le Service de la santé de l'Etat. A peine l'enquête était-elle commencée qu'ils étaient tous au courant que «Le Nouvelliste» allait publier un sujet sur ce thème. Nous avons recueilli une dizaine de témoignages concordants provenant tant de soignants que de proches de résidents et dénonçant des maltraitances de tous ordres au sein de plusieurs établissements du canton. A l'Etat, Esther Waeber-Kalbermaten, cheffe du Département de la santé, affirme n'avoir reçu aucune plainte. Donc, le problème n'existe pas?

Le sujet est si tabou que les violences, volontaires ou non, restent cachées. Seules quelques situations émergent, qui ne sont que le sommet de l'iceberg. 300 000 seniors sont concernés dans toute la Suisse, y compris donc en Valais. Et le chiffre va encore croître ces prochaines années en raison du vieillissement de la population. C'est mathématique.

Loin de vouloir exagérer le phénomène – tous les homes et tous les soignants ne sont pas maltraitants –, mieux vaut le regarder en face et agir sur trois plans. Premièrement, la formation des soignants. Certains d'entre eux, catapultés dans un home en catimini pour combler un manque de personnel, ignorent avoir une attitude inadéquate et irrespectueuse avec les résidents. Ils n'ont pas été rendus conscients que certains de leurs actes peuvent blesser les personnes dont ils s'occupent.

Ensuite, il est nécessaire que l'établissement soit bien doté en personnel. Ainsi les soignants auront suffisamment de temps à consacrer à chaque résident et ne tomberont pas dans les négligences à cause du stress. Qu'une soignante soit contrainte de donner à manger à deux résidents dans deux chambres différentes en même temps ne doit plus exister!

Enfin, la solution passe aussi et surtout par l'écoute. Les lanceurs d'alerte doivent avoir confiance dans les autorités étatiques et les directions de homes, condition sine qua non pour qu'ils osent dénoncer ces situations. Cela implique aussi, pour les autorités, d'accepter de se remettre en question.

Il en va de la sécurité des résidents qui seront de plus en plus nombreux. C'est un enjeu de santé publique.

Lire également en pages 2-3

LES PHRASES DU JOUR...

«La grande majorité des violences restent cachées et ne figureront jamais dans les statistiques.»

SOPHIE LATTION INFIRMIÈRE ET FONDATRICE DE L'ASSOCIATION PRENDS SA PLACE, AU SUJET DES MALTRAITANCES DANS LES HOMES P.2-3

«ENGAGEMENT EXEMPLAIRE, ESPRIT INNOVANT, QUALITÉ DU TRAVAIL: TOUS CES CRITÈRES SONT RÉUNIS.»

CHRISTOPHE DARBELLAY, CONSEILLER D'ÉTAT, AU SUJET DE LA FAMILLE DUBOSSON P.8



«CE RECUEIL A ÉTÉ LE CONFIDENT, LE TÉMOIN DE MES PLEURS D'ADOLESCENTE, DES PREMIÈRES AMOURS...»

AURÉLIE EMERY, CHANTEUSE, AU SUJET DE LA POÉSIE DE CORINNA BILLE P.11